

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

Compte-Rendu de la Séance du 09 août 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de Jean PESTOURIE, Maire.

Présents : Jean PESTOURIE, René BITARELLE, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Michel CROS, Michel VERT, Patrick DEPRez

Absents excusés : Annie CHASSAGNE, Francis MARTINIE, Claude PRADAYROL

Secrétaire de la séance : Michel VERT

.....
Le secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.

M. DEPRez fait observer que les montants des travaux sur les bâtiments pour la collectivité sont, à son avis, démesurés.

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Programme de travaux de voirie 2019 : attribution des travaux (2019 63)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation d'entreprises pour le programme de travaux de voirie 2019. La Commission en charge de l'ouverture des offres s'est réunie le 02.08.2019 pour étudier les plis des entreprises ayant répondu :

- SAS EUROVIA PCL agence de TULLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **de retenir** la proposition de la Commission concernant l'Entreprise SAS EUROVIA PCL Agence de TULLE pour la réalisation des travaux pour un montant **62 253,40 € HT** soit **74 704,08 € TTC**.

- **de la signature** des documents nécessaires pour entreprendre les travaux.

Approbation des statuts et adhésion au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) (2019 64)

Vu la délibération n° 10-07-2018-008 du conseil communautaire de la Communauté de Communes CAUVALDOR approuvant le principe de création du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval ;

Vu la délibération n° 2018-054 du 12 septembre 2018 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne approuvant le principe de création du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval ;

Vu la délibération n° DE 2018 167 du 25 septembre 2018 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Chaigneraie Cantalienne approuvant le principe de création du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval ;

Vu la délibération n° 121b/2018 du 25 septembre 2018 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat approuvant le principe de création du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval ;

Vu la délibération n° 115 du 27 septembre 2018 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Fenelon ne souhaitant pas adhérer au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval ;

Considérant que

Suite à ces décisions, et afin de finaliser les statuts et annexes, plusieurs réunions avec les EPCI favorables à ce syndicat se sont tenues et ont permis l'écriture définitive du document ci-joint. M. le Maire donne lecture du projet de statuts et ses annexes qui sont soumis aux membres.

Il est précisé que ce syndicat mixte fermé dénommé Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a vocation à devenir EPAGE lorsqu'il remplira les critères requis conformément aux dispositions prévues aux articles L213-12 et 213-49 du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

DÉCIDE

Article 1: Le Conseil Municipal approuve et valide le projet de statuts et ses annexes.

Régie des activités touristiques : Tarifs des locations du Camping Municipal en 2020 (2019 65)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de **fixer** les tarifs 2020 des locations des emplacements de Camping :

Location des 10 emplacements de Camping (Ouverture du 01 Mai au 30 Septembre 2020)

Tarifs 2020 à la nuitée	
Emplacement	4.00 €
Adulte (+ 18 ans)	3.00 €
Enfant (3 à 17 ans)	2.00 €
Enfant (- 3 ans)	Gratuit
Branchement électrique	3.00 €
Animal	Gratuit
Taxe de séjour intercommunale	0,20 € / Adulte

- de **fixer** la grille tarifaire 2020 suivante :

	Date début	Date fin
Basse	01-jan-20	24-avr-20
Moyenne	25-avr-20	10-juil-20
Haute	11-juil-20	21-août-20
Moyenne	22-août-20	25-sep-20
Basse	26-sep-20	31-déc-20

TARIFS SAISON 2020

Chalets 6 pers ouverts toute l'année

Chalets 4 pers et Chalets 5 pers ouverts du 04-avr-20 au 01-nov-20

Mini-Chalets (Bungalows) ouverts du 01-Mai-20 au 30-sep-20 (Camping)

Séjour:	tarif nuit	Séjour 2 jrs	Séjour 3 jrs	Séjour 4 jrs	Séjour 5 jrs	Séjour 6 jrs	Séjour 7 jrs	Séjour 14 jrs
----------------	------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	------------------

Type **BUNGALOW 12m2**

d'Hébergement:

Moyenne	30	57	83	108	138	165	180	290
Haute	50*	95	138	180	230	275	300	480

Type d'Hébergement: **BUNGALOW 17m2**

Moyenne	35	67	97	126	161	193	210	335
Haute	55*	104	152	198	253	302	330	525

Type **CHALET 4 PERSONNES**

d'Hébergement:

Basse	30	57	83	108	138	165	180	290
Moyenne	50	95	138	180	230	275	300	480
Haute	70*	133	194	252	322	385	420	670

Type **CHALET 5 PERSONNES**

d'Hébergement:

Basse	35	67	97	126	161	193	210	335
Moyenne	55	104	152	198	253	302	330	525
Haute	75*	142	208	270	345	412	450	720

Type **CHALET 6 PERSONNES**

d'Hébergement:

Basse	40	76	111	144	184	220	240	385
Moyenne	60	114	166	216	276	330	360	575
Haute	80*	152	222	288	368	440	480	765

* Location à la nuitée à la dernière minute, location à la semaine du samedi au samedi privilégiée.

- de **permettre**, si besoin la mise en place d'une campagne promotionnelle de dernière minute pour la location des chalets sur la période estivale (réduction de 20 % sur les tarifs des chalets à la semaine minimum).

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes :

M; MONFREUX informe que M. NICOT est intéressé par la Maîtrise d'Œuvre de ce chantier cependant la salle des fêtes est classée en 4ème catégorie et nécessitera l'intervention de bureaux techniques pour valider les avant-projets. Il soumettra dès que possible un projet d'aménagement. Un calendrier de travaux peut être envisagé à partir de septembre 2020 jusqu'en janvier 2021.

Travaux de rénovation du logement 4 route du Rocher du Peintre :

M. MONFREUX indique que la société SOCOBAC est intéressée par la Maîtrise d'Œuvre mais ne pourra pas faire de proposition avant le mois de Septembre.

Projet de télémédecine :

M. le Maire indique qu'il a reçu Mme FACHE, Directrice adjointe de la Maison d'Accueil Spécialisé, La Maison du Douglas à MERCOEUR au sujet d'un projet de télémédecine qu'ils souhaitent mettre en place dans leurs locaux et qui serait également accessible à des patients extérieurs.

Mme FACHE a indiqué que le projet était bien avancé et qu'il manquait à finaliser le financement du projet. Un appel aux subventions est fait aux communes du secteur.

Mme FACHE viendra présenter le projet aux élus lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

Mise à jour du tableau des emplois du personnel communal :

M. le Maire informe qu'il a saisi le Comité Technique du Centre de Gestion pour la suppression de 2 emplois vacants dans le tableau des emplois :

- Adjoint technique principal de 2ème classe à 35 heures (ancien poste de M. DELRIEUX avant son avancement au grade d'Agent de maîtrise),

- Adjoint d'animation principal de 1ère classe à 35 heures (ancien poste de Mme VALEYRIE) qui est remplacé par la création du poste d'adjoint d'animation à 29 heures.

Facturation de l'eau et de l'assainissement :

La mise en place d'une nouvelle procédure d'envoi des factures bloque la facturation 2019 (consommations de 2018 et abonnements 2019-2020). Les services espèrent un déblocage des facturations pour septembre.

Travaux pour Internet Très Haut Débit :

Le chantier d'implantation des poteaux et le câblage de la fibre a pris du retard, il devrait débuter en septembre.

Requête déposée auprès du tribunal administratif de Limoges par Mme CARLAT-BREUIL:

La commune sera représentée par Maître DIAS du Cabinet GOUT-DIAS Avocats associés.

Un dossier de réponse à la requête de Mme CARLAT-BREUIL est en cours de rédaction.

Prorogation de la déclaration d'utilité publique :

La DUP du 15.07.2014 concernant les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et instauration des périmètres de protection autour du forage de Rosiers est prorogée pour une nouvelle période de 5 ans.

Usine hydroélectrique de Larréginie :

Suite à l'enquête publique, l'arrêté inter-préfectoral 19-2016-00332 fixant les prescriptions applicables à l'usine hydroélectrique de Larréginie au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement a été publié le 15.07.2019 et affiché dans les mairies de CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL et de LAVAL-DE-CERE.

Arrêté préfectoral réglementant les usages de l'eau dans le département de la Corrèze du 18.07.2019 est abrogé et remplacé par l'arrêté préfectoral du 06.08.2019. Celui-ci place en Plan d'alerte renforcé les bassins hydrographiques de Dordogne amont et Xaintrie jusqu'au 31.08.2019 sauf abrogation.

.....
L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.